

Aux administrations communales du Grand-Duché de Luxembourg Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Aux syndicats de communes du Grand-Duché de Luxembourg Mesdames et Messieurs les Présidents

Objet : Circulaire – Etat de crise, dispositions complémentaires en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Compte tenu de la présence de la pandémie du Coronavirus COVID-19, il est nécessaire de rappeler que les déplacements des citoyens doivent se limiter au strict minimum et aux activités essentielles. En raison de la propagation rapide du virus, une réévaluation au niveau du fonctionnement des centres de recyclage s'impose et il y a dès lors lieu de préciser la circulaire n°3790 du 20 mars 2020 pour inviter les communes et syndicats de communes à adapter leurs services à la situation actuelle.

Dans un souci d'éviter le plus que possible les contacts entre personnes, les centres de recyclage ne peuvent désormais plus être considérés comme des activités pour lesquelles les personnes sont autorisées à se déplacer sur la voie publique pour s'y rendre de sorte qu'il y a lieu de les fermer. Le même raisonnement vaut pour les points de collecte de déchets de verdure.

La collecte des déchets est réduite aux services essentiels qui sont communément offerts par les communes ou syndicats de communes et consistent dans la collecte porte à porte de déchets ménagers, de biodéchets, de verre, de papier/carton et de sacs PMC Valorlux. Dès lors la population est appelée à limiter sa production de déchets et à ne pas produire des déchets autres que ceux résultant de leur vie quotidienne normale.

Il est rappelé que l'abandon, le rejet ou la gestion incontrôlée des déchets sont interdits et susceptibles de sanctions pénales. Ceci vaut également pour le dépôt de déchets à côté ou dans les alentours des conteneurs de collecte publique. Les communes sont invitées à en informer leur population.



Tout en vous remerciant ainsi que vos collaborateurs pour l'assurance de la continuité du service d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement des eaux usées et la collecte et la gestion des déchets, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable,

Carole Dieschbourg

iesd bow

